

## Rappels des risques :



Anoxie

ARCAL R1-2 : Argon 98%, Hydrogène 2%  
 ARCAL PRIME : 100% Argon  
 Débit moyen de 8L/min soit environ 1m<sup>3</sup>/h

## Pré-requis

- Vérification hebdomadaire par les utilisateurs de l'état des matériels (boyaux et nourrices) pour les installations restant fixes sur le bord
- Utilisation de rack de distribution contrôlé avec étiquette à jour
- Interdiction d'utiliser un tuyau tricoclair à bord
- Interdiction d'utiliser un boyau non identifié (autocollant + gaine thermo-rétractable) (1)

## Mode opératoire

## Si PC sécu existant (sinon équipe réalisant les travaux) :

- Mettre en place au PC sécu un aimant sur plan indiquant les points bas impactés par le soudage
- Mettre à jour le plan de la nef avec la localisation des racks
- Vérifier la coupure des bouteilles en fin de poste

## Responsable de coordination locale ou globale :

- Bilan en coordination locale des zones impactées par les travaux d'inertage dans sa zone
- Bilan en Coord globale des zones impactées par les travaux d'inertage en dehors de sa zone

## L'équipe réalisant le soudage doit :

- Renseigner un **permis de travail feu nu** pour tous travaux de soudage avec inertage en indiquant les **locaux impactés**
- Annoncer en **coordination** les zones impactées par l'**inertage**
- Apporter une attention particulière au cheminement et à la **protection des boyaux** d'alimentation
- Mettre en place une **aspiration** au niveau des **sorties tuyaux** ou évacuation du gaz en extérieur
- Mettre en place des **manches d'aspiration** dans les locaux impactés :
  - Une gaine rouge dans la zone de soudage en point bas de la soudure
  - Une gaine noire en sortie de tuyauterie avec un manchon d'identification (2)
- Mettre en place un affichage « **anoxie, inertage en cours** » à l'entrée du local impacté par l'inertage (3)
- Vérifier** régulièrement l'état général des **matériels** (absence de réparation sur tuyau, fuite, scotch collier...) et les retirer pour toute anomalie
- Purger les lignes** après utilisation
- Inform**er l'**autorité compétente** (chef de chantier, emprise...) du rajout de rack ou de nourrice
- Couper les bouteilles** d'alimentation en fin de poste

## Identifications attendues :



Rédacteur :  
L. FANTOU

Vérificateur :  
Y. LEBARILLIER

Visa :

Approbateur :  
Y. HUMBERT

Date : 22/06/2022

VISA :

Original à SM/HSE